



République Française
Département SARTHE
Commune de Crosnières

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 23/09/2024

Référence
2024DEL56

Objet
Décisions prises dans le cadre des délégations au maire

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part au vote
15	12	13

Date de la convocation
17/09/2024

Date d'affichage
17/09/2024

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du MANS et publication du 10/10/2024

L'an 2024, le 23 Septembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Crosnières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de Jean-Yves DENIS, maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BENOIST Marie, BLOT Catherine, GAUTIER Laurence, HOUEMOND Lolita, LUDWIG Marie, MM : BODIN Christophe, DAILLIERES Stéphane, FORGEARD Cédric, GRUDE Pierre-Alexandre, SEMENSATIS Eric

Excusé ayant donné procuration : M. RICOT Thierry à Mme AUBERT Brigitte

Excusés : Mme PAPONNEAU Laure, M. LARUE Olivier

Est nommé(e) secrétaire de séance : M. FORGEARD Cédric

Objet : Décisions prises dans le cadre des délégations au maire

NATURE	TIERS	OBJET	MONTANT
Devis	MG	3 allée Hermitage Porte garage	1 998 €
Devis	CORNUEL	Bulletin municipal	1 598 €
Devis	MG	Stade Vestiaires portes suite sinistre	4 626 €
Devis	VEOLIA	Réseau chaleur Branchement assainissement	994 €
Devis	CHOISNET	Réseau chaleur Avenant dallage silos	5 365 €
Devis	HMTF	Zone humide la Monnerie accès parcelle	1 158 €

Le maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations. Le conseil municipal prend acte.

Pour copie conforme,
En mairie, le 10/10/2024
Le maire
Jean-Yves DENIS

Le (la) secrétaire de séance
M. FORGEARD Cédric



République Française
Département SARTHE
Commune de Crosnières

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 23/09/2024

Référence
2024DEL57

Objet
Participation aux frais de fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficultés

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part au vote
15	12	13

Date de la convocation
17/09/2024

Date d'affichage
17/09/2024

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du MANS et publication du 10/10/2024

L'an 2024, le 23 Septembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Crosnières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de Jean-Yves DENIS, maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BENOIST Marie, BLOT Catherine, GAUTIER Laurence, HOUEMOND Lolita, LUDWIG Marie, MM : BODIN Christophe, DAILLIERES Stéphane, FORGEARD Cédric, GRUDE Pierre-Alexandre, SEMENSATIS Eric

Excusé ayant donné procuration : M. RICOT Thierry à Mme AUBERT Brigitte

Excusés : Mme PAPONNEAU Laure, M. LARUE Olivier

Est nommé(e) secrétaire de séance : M. FORGEARD Cédric

Objet : Participation aux frais de fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficultés

Le maire propose au conseil municipal de participer aux frais de fonctionnement du RASED.

La participation demandée est de 93,75€ soit 1,25€ par élève (75 au moment du calcul).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de participer au fonctionnement du RASED à hauteur de 93,75 € pour la ville de la Flèche au titre de l'année 2024.

Pour copie conforme,
En mairie, le 10/10/2024
Le maire
Jean-Yves DENIS

Le (la) secrétaire de séance
M. FORGEARD Cédric



République Française
Département SARTHE
Commune de Crosnières

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 23/09/2024

Référence
2024DEL58

Objet
Assainissement Rapport Annuel du Délégué

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part au vote
15	12	13

Date de la convocation
17/09/2024

Date d'affichage
17/09/2024

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du MANS et publication du 10/10/2024

L'an 2024, le 23 Septembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Crosnières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de Jean-Yves DENIS, maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BENOIST Marie, BLOT Catherine, GAUTIER Laurence, HOUEMOND Lolita, LUDWIG Marie, MM : BODIN Christophe, DAILLIERES Stéphane, FORGEARD Cédric, GRUDE Pierre-Alexandre, SEMENSATIS Eric

Excusé ayant donné procuration : M. RICOT Thierry à Mme AUBERT Brigitte

Excusés : Mme PAPONNEAU Laure, M. LARUE Olivier

Est nommé(e) secrétaire de séance : M. FORGEARD Cédric

Objet : Assainissement Rapport Annuel du Délégué

Le maire propose au conseil municipal de prendre acte de la réception du Rapport Annuel du Délégué en charge de l'exploitation de la station d'épuration.

Le conseil municipal prend acte.

Pour copie conforme,
En mairie, le 10/10/2024
Le maire
Jean-Yves DENIS

Le (la) secrétaire de séance
M. FORGEARD Cédric



République Française
Département SARTHE
Commune de Crosnières

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 23/09/2024

Référence
2024DEL59

Objet
Sarthe Habitat Arthénuère Echéancier réalisé au 31/12/2023

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part au vote
15	12	13

Date de la convocation
17/09/2024

Date d'affichage
17/09/2024

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture du MANS
et publication du 10/10/2024

L'an 2024, le 23 Septembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Crosnières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de Jean-Yves DENIS, maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BENOIST Marie, BLOT Catherine, GAUTIER Laurence, HOUEMOND Lolita, LUDWIG Marie, MM : BODIN Christophe, DAILLIERES Stéphane, FORGEARD Cédric, GRUDE Pierre-Alexandre, SEMENSATIS Eric

Excusé ayant donné procuration : M. RICOT Thierry à Mme AUBERT Brigitte

Excusés : Mme PAPONNEAU Laure, M. LARUE Olivier

Est nommé(e) secrétaire de séance : M. FORGEARD Cédric

Objet : Sarthe Habitat Arthénuère Echéancier réalisé au 31/12/2023

Le maire rappelle que le lotissement de l'Arthénuère est en cours de commercialisation. Sarthe Habitat demande une validation de l'échéancier réalisé au 31/12/2023.

Les dépenses de Sarthe Habitat dans ce dossier s'élèvent à 403 267 € HT au 31/12/2023.

En 2023, les dépenses sont :

- travaux : 29 495 € HT
- honoraires : 3 000 € HT
- impôts, taxes et frais financiers : 5 690 € HT

Le maire propose de l'adopter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'adopter l'échéancier réalisé au 31/12/2023.

Pour copie conforme,
En mairie, le 10/10/2024
Le maire
Jean-Yves DENIS

Le (la) secrétaire de séance
M. FORGEARD Cédric



République Française
Département SARTHE
Commune de Crosnières

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 23/09/2024

Référence
2024DEL60

Objet
Agence postale Convention de partenariat

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part au vote
15	12	13

Date de la convocation
17/09/2024

Date d'affichage
17/09/2024

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du MANS et publication du 10/10/2024

L'an 2024, le 23 Septembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Crosnières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de Jean-Yves DENIS, maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BENOIST Marie, BLOT Catherine, GAUTIER Laurence, HOUEMOND Lolita, LUDWIG Marie, MM : BODIN Christophe, DAILLIERES Stéphane, FORGEARD Cédric, GRUDE Pierre-Alexandre, SEMENSATIS Eric

Excusé ayant donné procuration : M. RICOT Thierry à Mme AUBERT Brigitte

Excusés : Mme PAPONNEAU Laure, M. LARUE Olivier

Est nommé(e) secrétaire de séance : M. FORGEARD Cédric

Objet : Agence postale Convention de partenariat

Le maire rappelle au conseil municipal que la convention signée en 2006 avec la Poste pour l'Agence postale arrive à son terme le 30/12/2024.

Dans le cadre du nouveau Contrat de Présence Postale qui régit le partenariat entre la Poste, l'Association des Maires de France et l'Etat, une nouvelle convention a été signée avec les caractéristiques suivantes :

- la durée de la convention peut être fixée librement entre 1 et 9 ans non reconductible, selon votre souhait
- l'accessibilité horaire minimum de l'agence postale communale est fixée à 12H par semaine
- l'offre de service est élargie, pour répondre aux besoins de vos citoyens.
- la mise en place d'un outil de formation à distance plus accessible
- une rémunération valorisant l'activité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le maire à signer une nouvelle convention pour une durée de 9 ans.

Pour copie conforme,
En mairie, le 10/10/2024
Le maire
Jean-Yves DENIS

Le (la) secrétaire de séance
M. FORGEARD Cédric



République Française
Département SARTHE
Commune de Crosnières

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 23/09/2024

Référence
2024DEL61

Objet
Pays fléchois Pass éducatif Convention de mise à disposition d'agents municipaux

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part au vote
15	12	13

Date de la convocation
17/09/2024

Date d'affichage
17/09/2024

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture du MANS
et publication du 10/10/2024

L'an 2024, le 23 Septembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Crosnières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de Jean-Yves DENIS, maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BENOIST Marie, BLOT Catherine, GAUTIER Laurence, HOUEMOND Lolita, LUDWIG Marie, MM : BODIN Christophe, DAILLIERES Stéphane, FORGEARD Cédric, GRUDE Pierre-Alexandre, SEMENSATIS Eric

Excusé ayant donné procuration : M. RICOT Thierry à Mme AUBERT Brigitte

Excusés : Mme PAPONNEAU Laure, M. LARUE Olivier

Est nommé(e) secrétaire de séance : M. FORGEARD Cédric

Objet : Pays fléchois Pass éducatif Convention de mise à disposition d'agents municipaux
Le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition d'agents municipaux dans le cadre du Pass éducatif organisé par la Communauté de Communes du Pays Fléchois jusqu'au 31 août 2027.

Suite aux différentes augmentations des charges de personnel en 2022 et 2023, il est proposé de réévaluer le tarif de refacturation du personnel à 18€ au lieu de 16€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le maire à signer le renouvellement de la convention.

Pour copie conforme,
En mairie, le 10/10/2024
Le maire
Jean-Yves DENIS

Le (la) secrétaire de séance
M. FORGEARD Cédric



République Française
Département SARTHE
Commune de Crosmières

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 23/09/2024

Référence
2024DEL62

Objet
Pays fléchois Autorisations du Droit des Sols Convention Avenant

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part au vote
15	12	13

Date de la convocation
17/09/2024

Date d'affichage
17/09/2024

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2024, le 23 Septembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Crosmières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de Jean-Yves DENIS, maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BENOIST Marie, BLOT Catherine, GAUTIER Laurence, HOUEMOND Lolita, LUDWIG Marie, MM : BODIN Christophe, DAILLIERES Stéphane, FORGEARD Cédric, GRUDE Pierre-Alexandre, SEMENSATIS Eric

Excusé ayant donné procuration : M. RICOT Thierry à Mme AUBERT Brigitte

Excusés : Mme PAPONNEAU Laure, M. LARUE Olivier

Est nommé(e) secrétaire de séance : M. FORGEARD Cédric

Objet : Pays fléchois Autorisations du Droit des Sols Convention Avenant

Le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant à la convention avec la Communauté de Communes du Pays Fléchois relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme intégrant :

- l'instruction des demandes d'enseignes
- les modifications liées au changement d'outil de gestion informatique

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture du MANS
et publication du 10/10/2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le maire à signer l'avenant à la convention.

Pour copie conforme,
En mairie, le 10/10/2024
Le maire
Jean-Yves DENIS

Le (la) secrétaire de séance
M. FORGEARD Cédric



République Française
Département SARTHE
Commune de Crosnières

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 23/09/2024

Référence
2024DEL63

Objet
Pays fléchois Collecte et traitement des déchets assimilés aux déchets ménagers des professionnels Convention

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part au vote
15	12	13

Date de la convocation
17/09/2024

Date d'affichage
17/09/2024

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du MANS et publication du 10/10/2024

L'an 2024, le 23 Septembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Crosnières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de Jean-Yves DENIS, maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BENOIST Marie, BLOT Catherine, GAUTIER Laurence, HOUEMOND Lolita, LUDWIG Marie, MM : BODIN Christophe, DAILLIERES Stéphane, FORGEARD Cédric, GRUDE Pierre-Alexandre, SEMENSATIS Eric

Excusé ayant donné procuration : M. RICOT Thierry à Mme AUBERT Brigitte

Excusés : Mme PAPONNEAU Laure, M. LARUE Olivier

Est nommé(e) secrétaire de séance : M. FORGEARD Cédric

Objet : Pays fléchois Collecte et traitement des déchets assimilés aux déchets ménagers des professionnels Convention

Le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer le renouvellement de la convention de redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets assimilés aux déchets ménagers des professionnels. La redevance s'élève à 496,08 € par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le maire à signer le renouvellement de la convention.

Pour copie conforme,
En mairie, le 10/10/2024
Le maire
Jean-Yves DENIS

Le (la) secrétaire de séance
M. FORGEARD Cédric



République Française
Département SARTHE
Commune de Crosnières

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 23/09/2024

Référence
2024DEL64

Objet
Pays fléchois Rapport d'activités 2023

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part au vote
15	12	13

Date de la convocation
17/09/2024

Date d'affichage
17/09/2024

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture du MANS
et publication du 10/10/2024

L'an 2024, le 23 Septembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Crosnières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de Jean-Yves DENIS, maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BENOIST Marie, BLOT Catherine, GAUTIER Laurence, HOUEMOND Lolita, LUDWIG Marie, MM : BODIN Christophe, DAILLIERES Stéphane, FORGEARD Cédric, GRUDE Pierre-Alexandre, SEMENSATIS Eric

Excusé ayant donné procuration : M. RICOT Thierry à Mme AUBERT Brigitte

Excusés : Mme PAPONNEAU Laure, M. LARUE Olivier

Est nommé(e) secrétaire de séance : M. FORGEARD Cédric

Objet : Pays fléchois Rapport d'activités 2023

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes du Pays Fléchois

Pour copie conforme,
En mairie, le 10/10/2024

Le maire
Jean-Yves DENIS

Le (la) secrétaire de séance
M. FORGEARD Cédric



République Française
Département SARTHE
Commune de Crosnières

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 23/09/2024

Référence
2024DEL65

Objet
Pays fléchois Rapport 2023 SPANC

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part au vote
15	12	13

Date de la convocation
17/09/2024

Date d'affichage
17/09/2024

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture du MANS
et publication du 10/10/2024

L'an 2024, le 23 Septembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Crosnières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de Jean-Yves DENIS, maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BENOIST Marie, BLOT Catherine, GAUTIER Laurence, HOUEMOND Lolita, LUDWIG Marie, MM : BODIN Christophe, DAILLIERES Stéphane, FORGEARD Cédric, GRUDE Pierre-Alexandre, SEMENSATIS Eric

Excusé ayant donné procuration : M. RICOT Thierry à Mme AUBERT Brigitte

Excusés : Mme PAPONNEAU Laure, M. LARUE Olivier

Est nommé(e) secrétaire de séance : M. FORGEARD Cédric

Objet : Pays fléchois Rapport 2023 SPANC

Le conseil municipal prend acte du rapport du Service Public d'Assainissement Non Collectif 2023 de la Communauté de Communes du Pays Fléchois

Pour copie conforme,
En mairie, le 10/10/2024

Le maire
Jean-Yves DENIS

Le (la) secrétaire de séance
M. FORGEARD Cédric



République Française
Département SARTHE
Commune de Crosnières

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 23/09/2024

Référence
2024DEL66

Objet
Pays fléchois Rapport élimination déchets ménagers assimilés

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part au vote
15	12	13

Date de la convocation
17/09/2024

Date d'affichage
17/09/2024

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture du MANS
et publication du 10/10/2024

L'an 2024, le 23 Septembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Crosnières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de Jean-Yves DENIS, maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BENOIST Marie, BLOT Catherine, GAUTIER Laurence, HOUEMOND Lolita, LUDWIG Marie, MM : BODIN Christophe, DAILLIERES Stéphane, FORGEARD Cédric, GRUDE Pierre-Alexandre, SEMENSATIS Eric

Excusé ayant donné procuration : M. RICOT Thierry à Mme AUBERT Brigitte

Excusés : Mme PAPONNEAU Laure, M. LARUE Olivier

Est nommé(e) secrétaire de séance : M. FORGEARD Cédric

Objet : Pays fléchois Rapport élimination déchets ménagers assimilés
Le conseil municipal prend acte du rapport d'élimination des déchets ménagers et assimilés 2023 de la Communauté de Communes du Pays Fléchois.

Pour copie conforme,
En mairie, le 10/10/2024
Le maire
Jean-Yves DENIS

Le (la) secrétaire de séance
M. FORGEARD Cédric